



MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 FEVRIER 2023
N° 11**

OBJET : Dossier de demande de subvention pour deux bornes interactives

**Date de la convocation :
19/02/2023**

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 15**

**Nombre de membres
présents : 14**

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

**Secrétaire de séance
Madame BIFFERALI
Martine**

L'an deux mil vingt-trois, et le jeudi 23 février, à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2^{ème} Adjoint.

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFFERALI Martine, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur SPADA Sébastien, ANDREI Brigitte, AIUTI Dominique, RAFFALLI Louis, FENECH Carmel, PASSALACQUA Jean-Louis, ALFONSI Noëlle, LIBONATI Julie, ALZAPIEDI Antoine.

Etaient absent : Monsieur LAPORTE Bernard.

Absent représenté : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

5 Dossier de demande de subvention pour deux bornes interactives.

La Commune de Coggia souhaite améliorer la communication et l'information à destination des citoyens. Pour cela le système de bornes interactives est un outil performant qui permet d'informer grâce à des panneaux interactifs numériques d'extérieur qui permettent en particulier l'affichage des actes, délibérations et autres publications officielles, grâce à un navigation tactile.

Une application mobile permet de répliquer sur les téléphones et internet les éléments diffusés par ces bornes. Les citoyens se trouvent donc informés des actualités de la commune sans avoir nécessairement à se déplacer.

Le configuration de la commune invite à installer une borne à la Mairie de la commune et une borne à la Mairie annexe de Sagone ou a proximité en fonction des contraintes techniques.

Devis de « Copie conforme » pour deux bornes : 14753,00 € x2

Subvention DETR/DSIL	30 %	8 851, 80 €
Subvention région	50 %	14 753,00 €
Part communale	20 %	5901,20 €
	TOTAL HT	29 506,00 €

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 23/02/2023, a approuvé à l'unanimité

- l'acquisition de deux bornes interactives
- de déposer une demande de subvention de 8851, 80 € auprès de la préfecture de Corse du Sud au titre de la DETR, au titre de l'informatisation des services.
- de déposer une demande de subvention de 14 753,00€ auprès de la Collectivité de Corse.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.
- d'engager les crédits nécessaires au recouvrement de la part communale du plan de financement

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire
François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20230223-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 27/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation